

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PONT-ROUGE**

30 novembre 2022

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge tenue à Place St-Louis, salle du caucus, 189 rue Dupont, Pont-Rouge, le mercredi 30 novembre 2022 à 18 h 00, à laquelle sont présents : Mme Lina Moisan, Mme Nathalie Richard, M. Michel Brière, M. Mathieu Bisson, M. Guy Côté, M. François Bouchard formant quorum sous la présidence du maire, M. Mario Dupont.

Sont aussi présents le directeur général M. Pierre Gignac et la greffière Mme Esther Godin.

Membre(s) absent(s) : aucun.

Aux fins d'interprétation du présent procès-verbal, lorsqu'il est mentionné « il est résolu à l'unanimité des conseillers présents », le maire est présumé ne pas avoir voté sauf mention à l'effet contraire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire ouvre la séance et il invite les élus à prendre connaissance de l'ordre du jour proposé.

337-11-2022

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et lecture de l'avis de convocation

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Service de l'ingénierie

4.1 Adjudication d'un contrat à Les Excavations Lafontaine Inc. suivant l'appel d'offres VPR-2022-03 Travaux de réfection des installations du puits Paquet (4 118 775,55 \$)

5. Service des finances, approvisionnement et trésorerie

5.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement 573-2022 établissant les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2023

6. Questions du public se rapportant à la présente séance

7. Clôture de la séance

ADOPTÉE.

3. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

338-11-2022

- 3.1 Adjudication d'un contrat à Les Excavations Lafontaine Inc. suivant l'appel d'offres VPR-2022-03 Travaux de réfection des installations du puits Paquet (4 118 775,55 \$)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge désire procéder à la réfection des installations du puits Paquet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 083-03-2022 afin d'autoriser le Service de l'ingénierie à procéder à la publication d'un appel d'offres aux fins de la réfection des installations du puits Paquet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge a publié l'appel d'offres VPR-2022-03 Travaux de réfection des installations du puits Paquet en date du 15 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE Les Excavations Lafontaine Inc. a déposé la plus basse soumission conforme au montant de 4 118 775,55 \$, taxes incluses;

**SUR LA PROPOSITION DE M. GUY CÔTÉ
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS BOUCHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adjuge le contrat relatif à la réfection des installations du puits Paquet à Les Excavations Lafontaine Inc. au montant de 4 118 775,55 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'appel d'offres VPR-2022-03 Travaux de réfection des installations du puits Paquet et à la soumission datée du 25 octobre 2022;

QUE la présente dépense au montant de 4 118 775,55 \$, taxes incluses, soit autorisée et financée à même les règlements numéros 562-2021 et 562.1-2021 décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de reconstruction du puits Paquet.

ADOPTÉE.

4. SERVICE DES FINANCES, APPROVISIONNEMENT ET TRÉSORERIE

- 4.1 Avis de motion et présentation du projet de Règlement 573-2022 établissant les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2023

Je, soussignée, Mme Nathalie Richard, conseillère, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, ce conseil procédera à l'adoption du règlement 573-2022 établissant les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2023. Suivant ledit avis de motion, Mme Nathalie Richard procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement

conseillère

5. QUESTIONS DU PUBLIC SE RAPPORTANT À LA PRÉSENTE SÉANCE

Aucune question n'est soulevée par les personnes présentes dans l'assistance.

339-11-2022

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE la présente séance soit levée à 18h07.

ADOPTÉE.

En signant le procès-verbal, le maire conclut qu'il a signé chaque résolution.

Maire

Greffière